Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213502859-20251211-2025_084-DE

SAINT-JUST
terre de vie
et d'histoire

Grand Site
Mégalithique
de Bretagne

2025/084

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel MAHÉ, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. Daniel MAHÉ, Mme Catherine DUTHU, M. Gérard BAUDU, M. Cyrille BOUREL, M. Hervé JARNOT, M. Hervé BLOUIN, M. Benoît DALLÉRAC, Mme Héléna FRANGEUL, Mme Morgane MAHÉ, M. Vincent YVOIR

Excusées : Mme Valérie LUC, Mme Nathalie DELACOUR

Absente : Mme Aline HERVÉ

Procuration : Mme Géraldine YVOIR a donné procuration à M. Vincent YVOIR

Date de convocation : le 5 décembre 2025

Secrétaire de séance : M. Cyrille BOUREL

Objet :
Tarifs communaux 2026

Monsieur le Maire invite les membres de Conseil Municipal à revoir les tarifs des locations des bâtiments communaux. Tout contrat signé avant cette décision bénéficiera des tarifs précédents.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les tarifs appliqués pour l'année 2026, de la façon suivante :

.../...

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213502859-20251211-2025_084-DE

Salle de Cojoux – capacité 350 places assises

		SALLE			CUISINE		Réveillons Noël et Nouvel An avec cuisine
		semaine *lundi au jeudi*	week-end et férié 1 jour	week-end et férié 2 jours	1 jour	2ème jour	
Commune de Saint-Just & propriétaires de foncier bâti	Particuliers	250 €	300 €	500 €	100 €	50 €	700 €
	Associations et entreprises + thé dansant, belote, etc…	200 €	200 €	400 €	100 €	50 €	700 €
Hors commune	Particuliers	400 €	500 €	800 €	100 €	50 €	700 €
	Associations et entreprises + thé dansant, belote, etc…	250 €	300 €	600 €	100 €	50 €	700 €

Une gratuité est accordée par association communale et par an, pour une seule salle communale : soit la salle de Cojoux, soit la salle du FAR (au choix).
Période de gratuité aux associations de St Just de la salle de Cojoux : entre le 1er octobre et le 31 mars sauf réveillons de Noël et du Nouvel An. La salle reste accessible aux associations en dehors de cette période, mais à titre onéreux.
Exception : des gratuités supplémentaires sont accordées à l'association du FAR pour les représentations théâtrales et l'organisation de Fest-Noz, et à toute association communale organisant une manifestation à but non lucratif.

Salle du FAR – capacité 80 places assises

		1 jour	2 jours	Réveillon Noël & Nouvel An
Commune de Saint-Just uniquement	Particuliers & Associations	200 €	350 €	350 €

Location réservée aux habitants et aux propriétaires de fonciers bâtis de la commune de Saint-Just.

Une gratuité est accordée par association communale et par an, pour une seule salle communale : soit la salle de Cojoux, soit la salle du FAR (au choix).
Exception : des gratuités supplémentaires sont accordées à l'association du FAR pour les représentations théâtrales et l'organisation de Fest-Noz, et à toute association communale organisant une manifestation à but non lucratif.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213502859-20251211-2025_084-DE

Relais des Menhirs - capacité 50 places assises

	TARIFS DE LOCATION Habitants et propriétaires foncier bâti de la commune	TARIFS DE LOCATION Extérieur à la commune
Journée (2 repas)	110 €	150 €
1/2 journée (repas, animations...)	60 €	
Pique-nique associatif	15 €	60 €
Pique-nique groupe scolaire	15 €	30 €
Réveillon Noël et Nouvel An	150 €	200 €
Electricité/Kwh (à partir de 8kw/h)	0,20 €	0,20 €

Pour les associations locales qui assurent des animations à but non lucratif, la location reste gratuite ; tandis que pour les activités qui s'avèrent à but lucratif, un contrat de location sera établi aux prix adoptés.

Gîte – dortoir de 34 lits

	TARIFS PARTICULIERS		TARIFS GROUPES SCOLAIRES ET ASSOCIATIFS JEUNESSE	
	Hiver *du 01/11 au 31/03*	Eté *du 01/04 au 30/10*	Hiver *du 01/11 au 31/03*	Eté *du 01/04 au 30/10*
Nuitée *(1)*	20 €	18 €	16 €	15 €
Linge de lit *(2)*	4 € *pour le séjour*	4€ *pour le séjour*	4 € *pour le séjour*	4 € *pour le séjour*
Chevaux	2 €	2 €	2 €	2 €
Salle vitrée	60 € *Salle vitrée seule : en journée uniquement de 8h à 17h* *Salle vitrée + 12 couchages minimum : en journée et/ou soirée*			
Réveillons noël et nouvel an	750 € : **Intégralité du gîte**			
Taxe de séjour *(3)*	5% du coût par personne de la nuitée dans la limite de 2,30€ + taxe additionnelle départementale au taux de 10% de la taxe de séjour		5% du coût par personne de la nuitée dans la limite de 2,30€ + taxe additionnelle départementale au taux de 10% de la taxe de séjour	

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213502859-20251211-2025_084-DE

Chambres d'étape – 12 lits (4 chambres de 3 lits)

	TARIF
Chambre pour 1 personne *(1)*	30 €
Chambre pour 2 personnes *(1)*	40 €
Chambre pour 3 personnes *(1)*	50 €
Linge de lit *(2)*	4 €
Chevaux	2 €
Taxe de séjour *(3)*	5% du coût par personne de la nuitée dans la limite de 2,30€ + taxe additionnelle départementale au taux de 10% de la taxe de séjour

(1) Ce tarif comprend la mise à disposition d'un drap housse et d'un oreiller
(2) Kit comprenant une couette et sa housse, la taie d'oreiller .
(3) Sont exonérés de la taxe de séjour: les mineurs, les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la communauté d'agglomération

Camping** Les Landes de Cojoux

1 emplacement + 1 véhicule	3,00 €
Véhicule ou caravane supplémentaire	3,00 €
Visiteur	1,50 €
Taxe de séjour	0,22 €
Branchement électrique	2,50 €
Caution adaptateur borne électrique	16,00 €
Garage mort	1,50 €
Chevaux	2,00 €
Autres animaux	0,50 €

RÉSIDENTS	
Personne	3,00 €
Enfant de - 7 ans	1,50 €

"MARABOUTS" ET ASSOCIATIFS	
Tarif unique encadrant et enfant	2,00 €

GROUPE 10 PERSONNES ET + Sur le même emplacement	
Adulte	3,00 €
Enfant de - 7 ans	1,50 €

HABITATS TOILÉS	
Emplacement + 1 véhicule	20,00 €

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213502859-20251211-2025_084-DE

➢ **Salle de la mairie**

Salle de la mairie Pour les particuliers – vin d'honneur Pour les associations communales	 30,00 € gratuité
Tables et bancs pour une utilisation uniquement dans le parc derrière la mairie Pour les particuliers Pour les associations	 20,00 € gratuité

➢ **Salle des sports**

Salle des sports Pour les associations communales	 gratuité

Cimetière : tarifs

M. le Maire demande au conseil municipal d'adopter les tarifs pour tous les types d'acquisitions et de concessions désormais disponibles au cimetière : caveaux, case de columbarium ou cavurne, jardin du souvenir.

COLUMBARIUM	
Participation à l'investissement pour une case	1 000 €
Concession d'une case 10 ans	150 €
Concession d'une case 20 ans	300 €
JARDIN DU SOUVENIR	
Dépôt de cendres	60 €
CAVURNE	
Vente d'un cavurne	320 €
Concession de cavurne 30 ans	100 €
Concession de cavurne 50 ans	150 €
CAVEAUX	
Caveau 2 places (creusé et posé)	1 550 €
Caveau 3 places (creusé et posé)	1 950 €
Concession de 30 ans	150 €
Concession de 50 ans	200 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les tarifs ci-dessus pour une mise en application au 1er janvier 2026 et charge M. le Maire de mener à bien cette opération tant au niveau administratif que comptable.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Daniel MAHÉ